

Revalorisation des retraites au 01/11/21 26/04/2021



Actus Agricoles

Le gouvernement avance de deux mois la revalorisation des retraites des chefs d'exploitation agricole de 75 à 85 % du Smic.

A l'occasion d'un déplacement dans le Puy-de-Dôme le 23 avril 2021, le Premier Ministre Jean Castex, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie et le secrétaire d'Etat chargé des Retraites Laurent Pietraszewski ont annoncé l'entrée en vigueur au 1er novembre 2021, au lieu du 1er janvier 2022, de la revalorisation des retraites des chefs d'exploitation de 75 à 85 % du Smic. 227 000 agriculteurs retraités bénéficieront de la mesure début décembre, au titre des pensions de novembre pour un montant moyen de 100 euros par mois.

« C'est conforme à la demande de la FNSEA et de sa Section Nationale des Anciens Exploitants qui pressent le gouvernement d'accélérer le mouvement depuis de longs mois », indique le ministère dans un communiqué du 23 avril. Pour lui, il y a urgence à appliquer cette mesure qui permettra aux chefs d'exploitation à carrière complète d'atteindre un minimum d'environ 1 035 € par mois. « Il est en effet profondément injuste qu'un agriculteur à carrière complète touche un minimum basé sur 75 % du Smic alors qu'un salarié bénéficie d'une retraite minimum calculée sur 85 % du Smic », insiste la FNSEA qui dit veiller à ce que ce soit bien la solidarité nationale qui finance cette revalorisation conformément aux engagements du Gouvernement.

Reste un autre combat, celui des retraites des conjointes de chef d'exploitation, qui sont à des niveaux encore plus bas.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/revalorisation-des-retraites-au-1er-novembre/>